



PLAN VIGIPIRATE "URGENCE ATTENTAT" - Rappel

publié le 25/11/2020

Pour rappel, **le plan vigipirate est porté au niveau « Urgence attentat » depuis le 29 octobre 2020** dans les établissements scolaires. Il s'agit du plus haut niveau d'alerte du dispositif de lutte contre le terrorisme.

Dans ce cadre, un certain nombre de mesures sont mises en œuvre pour assurer la sécurité des personnes et des biens :

- ▶ l'accueil à l'entrée du collège est assuré par un adulte ;
- ▶ un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- ▶ l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- ▶ les attroupements devant l'établissement doivent être proscrits.

Il est également demandé aux responsables légaux de **faire attention à leur stationnement devant l'établissement**. Nous constatons en effet que celui-ci peut parfois être anarchique et donc potentiellement dangereux pour les usagers.

Il est de la responsabilité de tous de respecter ces différentes mesures pour assurer la sécurité des élèves et des personnels.

Bulletin officiel du 13 avril 2017 ...



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.